Envoyé en préfecture le 25/01/2023 Recu en préfecture le 25/01/2023

Affiché le

ID: 026-212602940-20230123-D202303-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE SAINT-BARDOUX REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

En exercice:

15

Présents :

13 15

Votants:

Quorum atteint

L'année deux mille vingt-trois, le 23 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, Nicolas GUICHARD, Amandine BOUNIOL, LARAT Cyril, PERROT Paul, PERCHE Stéphane, LE MEUR Hélène, POUZIN Laurent, DELENCRE Florian, REY Christian.

Date de convocation : 13 janvier 2023

Date d'affichage: 13 janvier 2023

Absents représentés : GUERIN Freddy représenté par POUZIN Laurent,

COINTE Catherine représentée par LARAT Etienne

Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 03-2023 – RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2021 de Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2021, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte par affichage et transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés. Pour extrait conforme.

> Le Maire Etienne LARAT

